



DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 1^{er} juillet 2025 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis en présentiel au Pôle Environnement de Saint Denis de Pile (8, route de la Pinière – 33910), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 24 juin 2025

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur VALEIX		Monsieur FAVRE	P	Monsieur BROUDICHOUX	P	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	P	Madame EYHERAMONNO		Monsieur GOMBEAU		Monsieur BRINGART	
Monsieur BARBE	P	Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE	P	Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC	E	Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	P	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS	E	Monsieur MURAT		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur LAISNE	P	Monsieur BERNARD	
Monsieur ABANADES	E	Madame BLANCHETON		Monsieur RIVEAU	P	Monsieur RAYMOND	
Monsieur BATTISTON	P	Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur VERRAT		Monsieur OVIDE	
Madame CONTE-JAUBERT	E	Monsieur GACHARD		Monsieur JOUBERT	P	Monsieur SOULIGNAC	
Madame LEMOINE	E	Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE	P	Monsieur CAVALEIRO	
Madame FONTENEAU		Monsieur GUILHEM		CDC du Pays de St Aulaye			
Madame GANTCH	P	Monsieur HUCHET		Monsieur HOFFNER		Monsieur GENDREAU	
Madame HOPER	P	Madame LECOULEUX		Monsieur SAUTREAU		Monsieur VIAUD	
Madame KRIER	E	Madame NABET-GIRARD		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur LE GAL	P	Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN	P	Monsieur BERNARD	
Monsieur MARTINET		Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERT	P	Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	P	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur PAILLAUD	P	Monsieur LOPEZ	
Monsieur VACHER	P	Madame WARSMANN		Madame DIETERICH	E	Monsieur DUPONT	
CDC du Grand Cubzaguais				Madame LEGAI	P	Monsieur LESCA	
Monsieur GUINAUDIE	P	Monsieur BAQUE		Monsieur RENARD	P	Madame RUBIO	
Monsieur MIEYEVILLE	P	Madame CLEDAT		CDC de Blaye			
Madame PEROU	P	Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ		Monsieur DUBEAU	
Monsieur GARD	P	Madame DARHAN		Monsieur CARREAU	E	Madame MERCHADOU	
Monsieur JOLY	P	Madame LEVREAU		Madame GADRAT	E	Monsieur BELIS	

Monsieur POTIER	É	Madame LOUBAT		Monsieur BEDIS		Madame DELAUGE	
Monsieur BLANC		Monsieur BERARD		Monsieur BERNARD	É	Monsieur VIGNON	P
				Madame POIRIER	P	Monsieur GAYRARD	
Titulaires		Suppléants		P = présentiel V = visioconférence É = excusé			
CDC Isle Double Landais							
Monsieur ELIZABETH	P	Madame DUCOS					
Monsieur PARROT	É	Madame CHEVREUL					

Secrétaire de séance : Michel VACHER

Excusés représentés par un(e) délégué(e) suppléant(e) conformément à l'article 5.2 des statuts et article 9 du règlement intérieur du Smicval :

Monsieur Jean-Louis BERNARD, Délégué titulaire de la CDC de Blaye, représenté par Monsieur Olivier VIGNON, Délégué suppléant de la CDC de Blaye,

Monsieur Dominique BEC, Délégué titulaire de la CDC du Fronsadais, représenté par Monsieur Jean-Christian FAVRE, Délégué suppléant de la CDC du Fronsadais.

Excusés ayant donné procuration à un délégué titulaire :

Monsieur Jean-Claude ABANADES, Vice-Président et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président et Délégué titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais,

Monsieur Gérard CARREAU, Délégué titulaire de la CDC de Blaye, donne procuration à Monsieur Michel VACHER, Vice-Président et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Monsieur Francis PARROT, Délégué titulaire de la CDC Isle Double Landais, donne procuration à Monsieur Georges ELIZABETH, Délégué titulaire de la CDC Isle Double Landais,

Monsieur Patrice POTIER, Déléguée titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais donne procuration à Madame Laurence PEROU, Vice-Présidente et Déléguée titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais,

Madame Mireille CONTE-JOUBERT, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Madame Jodie DIETERICH, Déléguée titulaire de la CDC Lattitude Nord Gironde, donne procuration à Monsieur Eric HAPPERT, Délégué titulaire de la CDC Lattitude Nord Gironde,

Madame Carole GADRAT, Déléguée titulaire de la CDC de Blaye, donne procuration à Monsieur David RESENDE, Vice-Président et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Madame Fabienne KRIER, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Monsieur Alain RENARD, Vice-Président et Délégué titulaire de la CDC Lattitude Nord Gironde,

Madame Jocelyne LEMOINE, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Madame Gaby HOPER, Vice-Présidente et Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Madame Marie-France REGIS, Déléguée titulaire de la CDC du Fronsadais, donne procuration à Monsieur Antoine GARANTO, Vice-Président et Délégué titulaire de la CDC du Fronsadais.

Invités présents :

Antoine CARLET pour la CGT SMICVAL.

Invités excusés :

Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du Smicval,
Madame Corinne TREBOUTTE, remplaçante par intérim de monsieur PATIES, Trésorier de
Coutras,
Monsieur DOLIGEZ Sous-préfet de Libourne,
Madame MAQUET Sous-préfète de Blaye.

Sur les 49 Délégués qui composent le Comité Syndical du Smicval du Libournais – Haute
Gironde, lors du Comité syndical du 1^{er} juillet 2025, 29 d'entre eux étaient présents ou représentés
par un(e) suppléant(e).

DELIBERATION N° 2025-24

Objet : Autorisation de signature d'un avenant, pour le lot n°2, dans le cadre du marché public de réhabilitation pour la création du Smicval Market du Libournais

Rapporteur : Sylvain GUINAUDIE

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération, il a été recensé :

Nombre de membres en exercice	49
Nombre de membre présents	29
Nombre de procurations	10
Nombre de votants	39

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu les avis favorables de la Commission d'Appel d'Offres réunie les 02 et 10 septembre 2024,

Vu la délibération, n°2024-34, du 17 septembre 2024 autorisant la signature du marché de réhabilitation pour la création du Smicval Market du Libournais, le tiers-lieu du réemploi et de la réduction déchets.

Considérant que le projet du Smicval Market (SMK) du Libournais, situé chemin du Ruste à Libourne, a pour but la création d'un pôle recyclage nouvelle génération dans les anciens locaux industriels Mitjaville. Il comprend une maison des objets, un préau des matériaux, un préau des meubles et un comptoir Répar et remplacera le pôle recyclage situé au CTM avenue de l'Épinette à Libourne. Celui-ci devant être mis aux normes réglementaires, il a été décidé de créer un nouvel outil dans un nouveau lieu permettant ainsi une meilleure réduction des déchets tout en assurant le respect réglementaire et le bien être des agents valoristes.

Considérant que, ajouté à la partie SMK, un tiers-lieu ayant vocation à être un bâtiment de démonstration y compris dans sa conception et construction, sera créé. Celui-ci pourra, notamment, proposer des ateliers de fabrication, un restaurant, un espace de sensibilisation, un espace de coworking et des ateliers.

Considérant que le 17 septembre 2024 le comité syndical a voté l'autorisation de signature du marché de réhabilitation pour la création du Smicval Market du Libournais, le tiers-lieu du réemploi et de la réduction déchets pour la mise en œuvre du projet.

Considérant que conformément à la délibération susvisée il a été convenu d'un marché divisé en 20 lots.

Considérant que la répartition des travaux est établie, précisément, comme suit :

- La tranche ferme concerne les travaux d'aménagement du nouveau pôle recyclage (Maison des objets, préau des matériaux, bennes pour le tri des déchets etc.), l'intégralité des façades extérieures du projet ainsi que l'intégralité de l'aménagement extérieur. Le marché de travaux de la tranche ferme est alloué en 20 lots, pour un total maximum de 4 573 000€ (enveloppe aléas compris).
- La tranche optionnelle concerne les travaux d'aménagement intérieur de la partie tiers lieu cité ci-dessus (estimation : 1 150 000€).

Considérant que les travaux de la tranche ferme ont donc commencé en décembre 2024 pour une livraison de l'ensemble estimée au 2ème semestre 2026.

Considérant que tenant compte de l'avancement du projet et des aléas constatés pendant les phases d'opérations de démolition, fondations et gros œuvre, il est soumis à l'autorisation du comité un avenant concernant le lot n°02 pour travaux supplémentaires pour la tranche ferme du projet.

Considérant ces précisions :

- La tranche ferme des travaux consiste en la réhabilitation des anciens locaux Mitjaville, datant des années 1970, entraînant nécessairement des ajustements au fur et à mesure de l'avancement, en raison de l'ancienneté du bâtiment réhabilité. Ainsi, lors de l'ouverture de la dalle existante pour la réalisation des micropieux pour le renforcement de la charpente existante et la création de la nouvelle, il s'est avéré que le remblaiement sous cette dalle avait été réalisé en gros cailloux de rivières, impropres à la construction pour la stabilité des ouvrages de terrassement et de dallages. Cet aléa rend nécessaire la reprise de la totalité de la stabilité environnante de chaque micropieu.
- De plus, sur la face ouest, lors de la démolition de l'ancien garage (prestation prévue au marché) un mur de soutènement a dû être réalisé car l'antériorité de l'ouvrage ne permettait plus de répondre aux normes structurelles actuelles demandées par le bureau de contrôle. Ces ajustements permettent d'anticiper à un moindre coût la réalisation des évacuations des eaux usées et le renforcement de structures prévues initialement en tranche optionnelle. En effet, leur réalisation en tranche ferme simplifie les travaux à réaliser, ce qui rend pertinent de les engager dès à présent.

Considérant qu'il est convenu que le montant de ces travaux supplémentaires en tranche ferme (reprise de la stabilité de la dalle et anticipation des évacuations des eaux et le renforcement des structures) s'élève à 86 838.50 €HT soit 104 206.2 € TTC (soit +12,84% d'écart sur le montant des tranches affermées) et ne modifient pas le coût global de l'opération et de l'autorisation de programme/crédits de paiement (APCP) associée.

Il est donc proposé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir autoriser le Président à signer un avenant, pour le lot n°2, au marché public de réhabilitation pour la création du Smicval Market du Libournais dans les conditions énumérées ci-dessus.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et tenu un débat contradictoire, le Comité syndical, à la majorité des Membres présents :

Pour	38
Contre	0
Abstention	1

Décide :

Article 1 :

D'autoriser le président à signer un avenant, pour le lot n°2, au marché public de réhabilitation pour la création du Smicval Market du Libournais dans les conditions énumérées ci-dessus.

Article 2 :

Le Président, et la Directrice sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents en découlant.

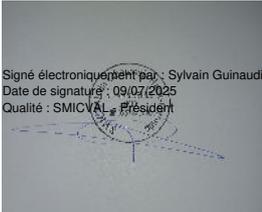
Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 1^{er} juillet 2025

Publié le : 11.07.2025

Le Président,
Sylvain GUINAUDIE



Le Secrétaire de séance,
Michel VACHER

